



CHARTE ANIMATIONS LOISIRS ADULTES 2018/2019

- **Public concerné :** Les adultes (+ de 20 ans munis d'une licence validée !). Lorsque la rencontre a lieu dans un gymnase suffisamment grand, le Club organisateur peut envisager d'ouvrir la compétition à partir de 18 ans pour les escrimeurs (euses) ne participant pas aux circuits nationaux.
- **Horaires :** Le samedi après-midi de 14h. à 17h. – selon le planning établi dans le calendrier du Comité Régional PACA, et éventuellement une épreuve par équipes sur une journée entière ou une demi-journée.
- **Objectifs :** Réunir les adultes pour partager une après-midi d'escrime dans une ambiance sportive et conviviale.
- **Public à privilégier :** Les débutants, en préservant leur bien-être et en leur donnant toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension des formules de rencontres.
- **Formules de rencontre :** Laissée à l'appréciation du Directoire Technique en fonction du nombre et de l'expérience des participants et du nombre de pistes disponibles.
 - A. Formule individuelle de base : 4 catégories, débutants, confirmés, masculin, féminin, en un tour de poule avec ou sans tableau.
 - B. Formule par équipes : 1 épreuve conviviale annuelle. Equipe de 2. Les co-équipiers sont tirés au sort, en fonction d'un pré-classement établi par le Directoire Technique. Poules de 3 ou 4 équipes, matches relais en 12 touches (changement à 6). Tableau d'élimination directe avec tirage de tous les matches de classement.
En tout état de cause le Directoire Technique proposera la formule et s'assurera de la sécurité des pratiquants.
- **Arbitrage et droits d'engagement :** L'arbitrage est à la charge du club qui reçoit, de préférence grâce aux jeunes arbitres du club ou des clubs voisins, leur permettant ainsi de se perfectionner sur les assauts d'adultes. Le montant des engagements (5 euros par personne) est partagé entre les arbitres.
- **Classement de la rencontre :** En fonction de la formule du jour, remise de récompenses si l'organisateur le souhaite.
- **Classement annuel :** Il se fera sur le nombre de victoires cumulées. Chaque participant est annuellement inscrit dans une catégorie (Débutant ou confirmé) et chacune de ses participations à une rencontre lui permet d'inscrire un nombre de points égal à son nombre de victoire. La fin de la saison donne lieu à une remise de prix.
La catégorie est définie lors de la première participation et ne peut pas changer en cours d'année.
La répartition entre tireurs débutants et confirmés est laissée à l'appréciation du Directoire Technique en concertation avec les tireurs concernés.
- **Challenge par club :** Un trophée sera remis au Club qui comptabilisera le plus grand nombre de participations pendant l'année. Il sera remis en jeu chaque année.

PALMARES DU CHALLENGE PAR CLUB

2008 : S.E. Six-Fours
2009 : E.E. Antibes
2010 : E.E. Antibes
2011 : E.P. Monaco

2012 : E.P. Monaco
2013 : E.P. Monaco
2014 : Cabriès O.C.
2015 : E.P. Monaco

2016 : E.P. Monaco
2017 : O.G.C. Nice
2018 : C.E. Pays Vençois